

**MAIRIE  
DE  
BANDOL  
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**ARRETE DU MAIRE  
TEMPORAIRE**

N° 651

**TRAVAUX DE VOIRIE  
495, AVENUE DEI REGANEU  
ENTREPRISE URBAVAR**

**PROROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU notre arrêté n°690 du 04 mai 2012 et son modificatif réglementant les travaux sur la commune de Bandol en saison estivale,  
VU notre arrêté n°304 du 11 mai 2018 relatif aux travaux de voirie précités,  
VU la demande des Services Techniques de la Ville en charge de la coordination des travaux,  
VU la demande de l'entreprise URBAVAR – sise : 242 impasse de la Ciboulette – ZAC du bec de canard - 83210 LA FARLEDE. (Courriel : secretariat@urbavar.com et larios@urbavar.fr),  
CONSIDERANT qu'il convient de terminer les travaux en raison du retard pris au début du chantier et que ceux –ci ne peuvent pas être reportés après la saison estivale,  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

**– ARRETONS –**

ARTICLE 1° : Notre arrêté n°304 du 11 mai 2018 relatif aux travaux de voirie concernant la reprise de la chaussée et du trottoir à hauteur du n°495 avenue Dei Reganeu, est prorogé jusqu'au :

**MARDI 03 JUILLET 2018**

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **28 JUIN 2018**

Jean-Paul JOSEPH.  
Maire de Bandol,

**Pour le Maire**  
Conseillère Municipale  
Déléguée à la Sécurité  
Valerie BOURON



Réf. : AP/